

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
en vue d'un cumul d'activités
Décret 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à
l'exercice d'activités privées par des agents
publics, aux cumuls d'activités et à la commission
de déontologie

Important : Ce document doit être adressé au Rectorat-DEP au moins 2 semaines avant le début de l'activité pour laquelle la demande d'autorisation est formulée.

NATURE DE L'ACTIVITE SUPPLEMENTAIRE ENVISAGEE

- π Activité publique d'enseignement
- π Activité privée d'enseignement
- π Activité privée lucrative autre que l'enseignement
- π Activité publique autre que l'enseignement

NOM : **PRENOM :** **QUALITE :**

Etablissement d'affectation :

Service hebdomadaire : TP Autorisé oui non
CPA oui non
T.incomplet oui non

Heures supplémentaires (2nd degré)
Année 2015-2016

PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

A – Description de l'activité envisagée

Indemnité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :
.....

Nature de l'activité accessoire
.....

Durée, périodicité et horaires approximatifs de l'activité
.....

Conditions de rémunération de l'activité
.....

Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité...) :
.....

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoire(s) ? OUI NON

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc...)
.....
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :
.....
.....

CERTIFIE EXACT
Le

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)

Je soussigné (NOM PRENOM).....

Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de (nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme).....

Déclare sur l'honneur ne pas être chargé, dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L.432-12 du code pénal.

Fait à

Le.....

Signature

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT (OBLIGATOIRE)

ρ

FAVORABLE

ρ

DEFAVORABLE (à justifier : joindre rapport)

DECISION DU RECTEUR

ρ

ACCORDE

ρ

REFUSE

IMPORTANT : les chefs d'établissement veilleront à n'adresser au rectorat que des documents conformes et complets
En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

L'intérêt du service le justifie,

Les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées, l'activité autorisée perd son caractère accessoire.

Code pénal – Article 432-12 (extrait)

« Le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou en partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende(...) »